

BON A SAVOIR

juin 2017

AVANTAGES

GARDE D'ENFANT

Eram participe au frais de garde de vos enfants de moins de trois ans.

- Par le biais d'un carnet de titres **CESU** pré financés d'une valeur de **500€** dont sa participation annuelle sera de **50%**, soit **250 € par enfant**.
- Pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail inférieur à vingt heures, la valeur du carnet sera de **250 €** et la participation de l'entreprise sera également de **50%**, soit **125 € par enfant**.

Mesure accordée pour les salariés **d'une ancienneté de trois ans** et dont le contrat de travail n'est pas suspendu.

(Voir accord sur égalité hommes femmes du 13 oct.2015)

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :](#)

Stéphanie MOREIRA - Vendeuse Eram Tours 2286

Elue CE & CCE / RS au CHSCT - 07 86 52 92 23

Delmina ARAUJO - Vendeuse magasin Eram AVIGNON 2277

DP / Elue CE & CCE - 06 25 08 91 64